

Accidents de manège (type fête foraine)

Données de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante
Epac 2004-2008

Source de données :

Les accidents survenus dans des manèges de type fête foraine ont été décrits à partir des données 2004 à 2008 de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (Epac). Cette enquête repose sur l'enregistrement des recours aux urgences pour accident de la vie courante (AcVC) dans certains hôpitaux en France*. Les données, collectées de façon exhaustive, portent sur la personne accidentée (âge, sexe, résidence), les caractéristiques de l'accident (mécanisme, lieu, activité, produits ou objets impliqués), les lésions et la prise en charge de l'accidenté. Les résultats issus des données Epac ne peuvent pas être généralisés sans précaution, du fait que le nombre de services d'urgence participant à la collecte, une dizaine, est limité par rapport à l'ensemble des services d'urgence en France (plus de 600).

Sélection des accidents de manèges de type fête foraine dans Epac 2004-2008 :

Les accidents de manèges ont été sélectionnés lorsque les variables « produit1 » et/ou « produit2 » en cause dans la survenue de l'accident prenaient les codes B0300, B0305, B0325, B0398, B0399 (selon la nomenclature européenne V2000). Ceci, correspond à des accidents d'équipements fixes de parc d'attractions tels que les autos tamponneuses, les manèges, la grande roue et les autres équipements fixes précisés et non précisés de parc d'attractions. A partir de cette sélection, 368 accidents correspondaient effectivement à des accidents de parc d'attractions.

Nombre et caractéristiques des accidents de manèges

Sur les 523 943 enregistrements de la base Epac 2004-2008, 368 accidents sont survenus dans des parcs d'attractions. Un manège (37 %) ou une auto tamponneuse (36 %) étaient le plus souvent à l'origine de l'accident. Ces accidents concernaient 161 hommes et 207 femmes, soit un sex ratio H/F = 0,8 en faveur des femmes (Figure 1). Ils survenaient dans 90 % des cas chez les moins de 25 ans : 11 % avaient moins de 5 ans, 56 % entre 5 et 14 ans et 23 % entre 15 et 24 ans. Plus des trois-quarts (76 %) des accidents étaient concentrés sur les six mois entre mai et octobre et en particulier en juillet (17 %) et en octobre (21 %) (Figure 2).

Mécanisme, lésion et partie lésée

Les coups étaient le mécanisme le plus fréquent (44 %), suivi des chutes (36 %), des écrasements (11 %) et du surmenage physique (9 %). Les 0-4 ans étaient surtout victimes d'une chute (50 %) alors que les 5-24 ans, chez lesquels les chutes ne représentaient qu'un peu plus du tiers des accidents, étaient plus souvent victimes d'un coup (près de 50 %). Ces accidents ont provoqué des contusions (39 %), des fractures (22 %), des plaies (14 %), des entorses (13 %), etc. Les membres supérieurs étaient le plus fréquemment lésés (45 %), puis les membres inférieurs (22 %), la tête (20 %) et le tronc (13 %). La tête était touchée dans plus de la moitié des accidents (51 %) chez les enfants de 0 à 4 ans.

* Entre 2004 et 2008 les établissements qui ont collecté des données sont : le CHG d'Annecy, le Groupe hospitalier du Havre, les CHU de Bordeaux, Limoges, Besançon (pédiatrie), la Timone à Marseille (pédiatrie), Cochin à Paris (adultes), les CH de Béthune, Blaye, Fontainebleau, Saint-Paul à la Réunion, Vannes, la Clinique des Franciscaines à Versailles.

Prise en charge des accidentés

A la suite de leur passage aux urgences, plus de la moitié (55 %) des patients est retournée à domicile après avoir été examinée, sans suivi ultérieur. Un suivi à l'hôpital ou chez un médecin en ville a été nécessaire pour 42 % des patients et une hospitalisation pour 4 %.

Figure 1. Répartition des accidents dans les parcs d'attractions en fonction de l'âge et du sexe, Epac 2004-2008

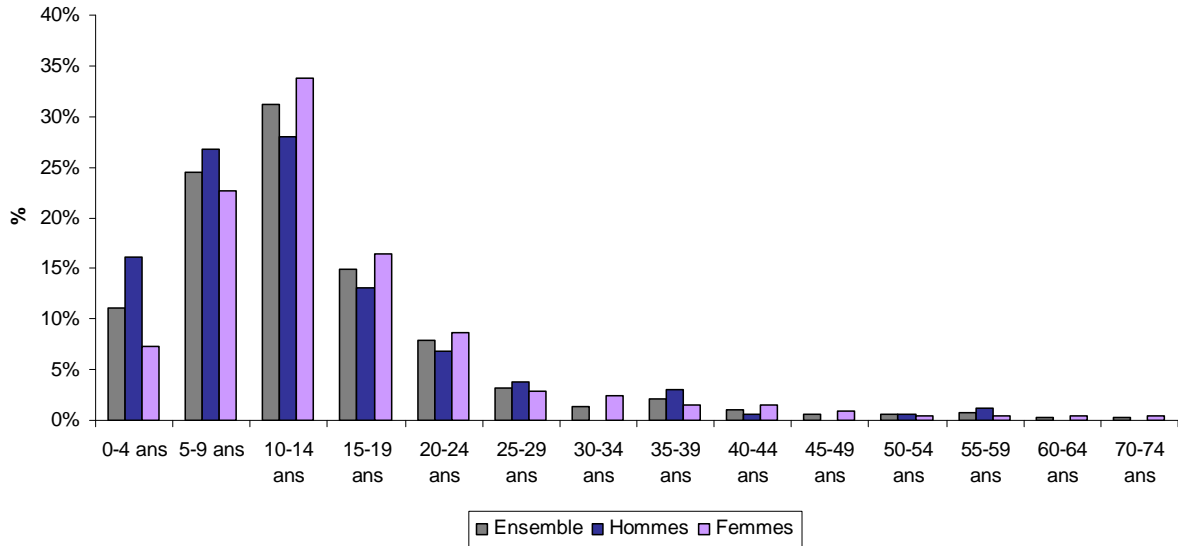


Figure 2. Répartition des accidents dans les parcs d'attractions en fonction du mois de survenue, Epac 2004-2008

